

PRESS RELEASE

11220/83 (Presse 214)

891st meeting of the Council
- Economics/Finance -
Brussels, 12 December 1983

President: Mr Gerasimos ARSENIS,
Minister for Economic Affairs
of the Hellenic Republic

12.XII.83

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Willy DE CLERCQ
Deputy Prime Minister,
Minister for Finance and
Minister for Foreign Trade

Germany:

Mr Hans TIETMEYER
State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Mr Otto SCHLECHT
State Secretary,
Federal Ministry of
Economic Affairs

France:

Mr Jacques LEPRETTE
Ambassador,
Permanent Representative

Italy

Mr Renato RUGGIERO,
Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr H. RUDING
Minister for Finance

Denmark:

Mr Gunnar RIBERHOLDT
Ambassador,
Permanent Representative

Greece:

Mr Gerasimos ARSENIS
Minister for Economic Affairs

Ireland:

Mr Allan DUKES
Minister for Finance

Luxembourg:

Mr Jacques SANTER
Minister for Finance

United Kingdom:

Mr Ian STEWART
Economic Secretary to the Treasury

For the Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI
Vice-President

o

o

o

Also present at this meeting:

Mr Michel CAMDESSUS,
Chairman of the Monetary Committee

Mr I. BYATT,
Chairman of the Economic Policy Committee

Mr Georgiou ZIGOYANNIS,
Chairman of the Co-ordinating Group for Economic and Financial
Policies

o

o

o

ANNUAL REPORT

The Council proceeded with the quarterly review of the economic situation in the Community in accordance with its Decision of 18 February 1974 on the attainment of a high degree of convergence of the economic policies of the Member States of the European Economic Community.

Winding up this review, the Council, on a proposal from the Commission, adopted the annual report on the economic situation in the Community and laid down the major economic guidelines for 1984.

COMMUNITY LOANS INTENDED AS SUPPORT FOR BALANCES OF PAYMENTS

The Council discussed a possible adjustment of the mechanisms of Community loans on the basis of an oral report from the Chairman of the Monetary Committee. This question had arisen at the time of the Council Decision in May providing for a loan to the French Republic under the mechanism of Community loans intended as support for Member States' balances of payments.

Concluding the discussion, the Council called upon the Monetary Committee to continue examination of this question in the light of today's discussion. It noted the Commission's intention of submitting appropriate proposals.

Bruxelles, le 9 decembre 1983

433

NOTE BIO (83) 519 AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. aux membres du Groupe du porte parole

OBJET : PREPARATION DU CONSEIL ECONOMIE ET FINANCES DU
LUNDI 12 DECEMBRE 1983 (C.Boon)

Le Conseil "DEVRAIT" se tenir lundi a 15 h a Bruxelles. Ce conditionnel est justifié par le fait qu'a 16 h aujourd'hui, il était encore possible qu'il soit décommandé.

L'ordre du jour, d'ores et déjà adopté par le COREPER est le suivant :

1. RAPPORT ECONOMIQUE ANNUEL

La Commission a adopté le 19 octobre dernier la proposition de rapport économique annuel pour 1983-84. Le Parlement a rendu son avis le 17 novembre et le Comité économique et social le 23 novembre 1983.

Conformément à l'article 4 de la décision sur la convergence du 18 février 1974, le Conseil devrait arrêter le rapport annuel et fixer les orientations à suivre par chaque Etat membre dans sa politique économique pour 1984.

2. MECANISME D'EMPRUNTS COMMUNAUTAIRES POUR LE SOUTIEN DE LA
BALANCE DES PAIEMENTS

En mai dernier, lorsque le Conseil a accordé à la France un prêt de 4 milliards d'écus, via le mécanisme dit "des emprunts communautaires", il a simultanément donné mandat au comité monétaire de voir si et comment ce mécanisme pourrait être modifié. Le Conseil aura lundi un premier débat à ce sujet sur base du rapport du comité monétaire. Il appartiendrait ensuite à la Commission de faire les propositions nécessaires pour l'adaptation du mécanisme en ce qui concerne notamment son plafond (6 milliards d'écus actuellement) et la fixation éventuelle d'une limite d'accès individuelle.

3. SUITE D'ATHENES

Après le dernier Conseil ECO/FIN (Luxembourg, 24 octobre), une longue BIO (83/437) avait fait le point des discussions et positions sur les propositions de la Commission en faveur de l'intégration financière européenne. La Commission estime que l'étude des dossiers doit se poursuivre selon leurs mérites propres quels qu'aient pu être les résultats d'Athènes. Tel est notamment le cas pour la question de l'intégration financière, de la même façon, le Conseil devrait se prononcer sur la manière de poursuivre l'examen des propositions de la Commission.

AMITIES
M. SANTARELLI COMEUR////



Bruxelles, le 12 decembre 1983.

Note BIO (83) 519 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL ECO/FIN (C. Boon)

1. Rapport economique annuel

Le Conseil a adopte le rapport economique annuel 1983/1984. Preamablement a cette decision, l'une ou l'autre delegation avait tenu a fournir au Conseil les indications les plus recentes la concernant.

2. Mecanisme des emprunts communautaires au soutien de la balance des paiements.

Le Conseil a eu un premier et long debat introduit par un rapport oral et interimaire du President du Comite monetaire.

Il est apparu clairement pour tous au sein du Comite que cet instrument est d'une utilite evidente notamment en termes de solidarite communautaire, et ne charge pas de facon excessive les marches financiers. Sur la question de fond, a savoir la necessite d'offrir le meme traitement a tous les Etats membres, le Comite pencherait plutot vers une augmentation du plafond global d'emprunts avec une limite d'accès individuelle.

Le Vice-President Ortoli a dit que la Commission presenterait des propositions en temps utile. Il s'est prononce pour le principe d'une augmentation suffisante du plafond global avec une limite d'accès individuelle raisonnable.

Il est important pour lui que le Conseil prenne une position paisible, cad dans la periode de calme relatif actuel, un tel timing etant important et pour des raisons politiques, et pour des raisons de marche. Il a enfin souligne que concours financier a moyen terme et emprunts communautaires n'etaient pas interchangeable notamment du fait que l'un est finance par les banques centrales et l'autre par les marches financiers.

Les delegations dans leur ensemble sont intervenues pour faire part au Conseil des questions diverses qu'elles pouvaient se poser sur le sujet. La Presidence a conclu en donnant mandat au Comite monetaire de poursuivre ses discussions et de remettre un rapport final.

3. Point divers

En fin de seance, M. Camdessus (delegation francaise) a lu au nom de M. Delors absent, un message de ce dernier au Conseil et plus particulierement a l'intention de M. Arsenis qu'il a compare pour son self-control a l'Ulysse d'Homere. Le Vice-President Ortoli, en remerciant a son tour la Presidence, a montre egalement que l'Odyssee n'avait point de secrets pour lui. M. Arsenis a pris conge du Conseil sous les applaudissements.

Amities,
N.G. van der Pas. Comeur 19h15/////



Bruxelles, le 13 decembre 1983

NOTE B10 (83) 519 - suite 2 et fin AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. aux membres du groupe du porte parole

A L'ATTENTION SPECIALE DU BUREAU DE DUBLIN

Objet : Conseil ECO/FIN - points divers (C.Boon)

Je tiens a vous faire savoir que M. Dukes a souleve hier en point divers la question de la franchise fiscale voyageurs. L'Irlande beneficie en effet d'une derogation au regime communautaire laquelle vient a echeance fin decembre. Le ministre a demande le soutien des Etats membres afin que cette derogation soit prorogee.

Le vice-president Ortoli a pris acte de cette demande et a dit que la Commission se prononcerait dans les prochains jours.

AMITIES
M. SANTARELLI COMENR////

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

